

5. ETUDE DE L'AMENAGEMENT ET DES EQUIPEMENTS
--

5.1 CADRAGE DU FUTUR MARCHÉ PAR RAPPORT AUX AUTRES PROJETS D'EQUIPEMENT
COMMUNS DE LA Z.A.C. DE BOURG - VIRIAT - SAINT DENIS

La création et l'aménagement de la Z.A.C. constitue une vaste opération de développement économique et social comportant plusieurs projets. D'un point de vue axes de communications, la place de BOURG EN BRESSE doit tenir compte de deux nouvelles données : le T.G.V. et la nouvelle autoroute, une des fonctions de la Z.A.C. sera également de dissuader les véhicules de passer par le centre de la ville de BOURG.

Les grandes composantes de la Z.A.C. seront :

- le nouveau marché aux bestiaux ;
- un centre d'accueil ;
- une zone industrielle ;
- une zone à forte valorisation du m² (hotellerie, habitat, commerces) ;
- une piste d'essai de véhicules pour le Services des Mines.

REPARTITION SPATIALE DES DIFFERENTS PROJETS COMPOSANT LA Z.A.C. (Fig.16)

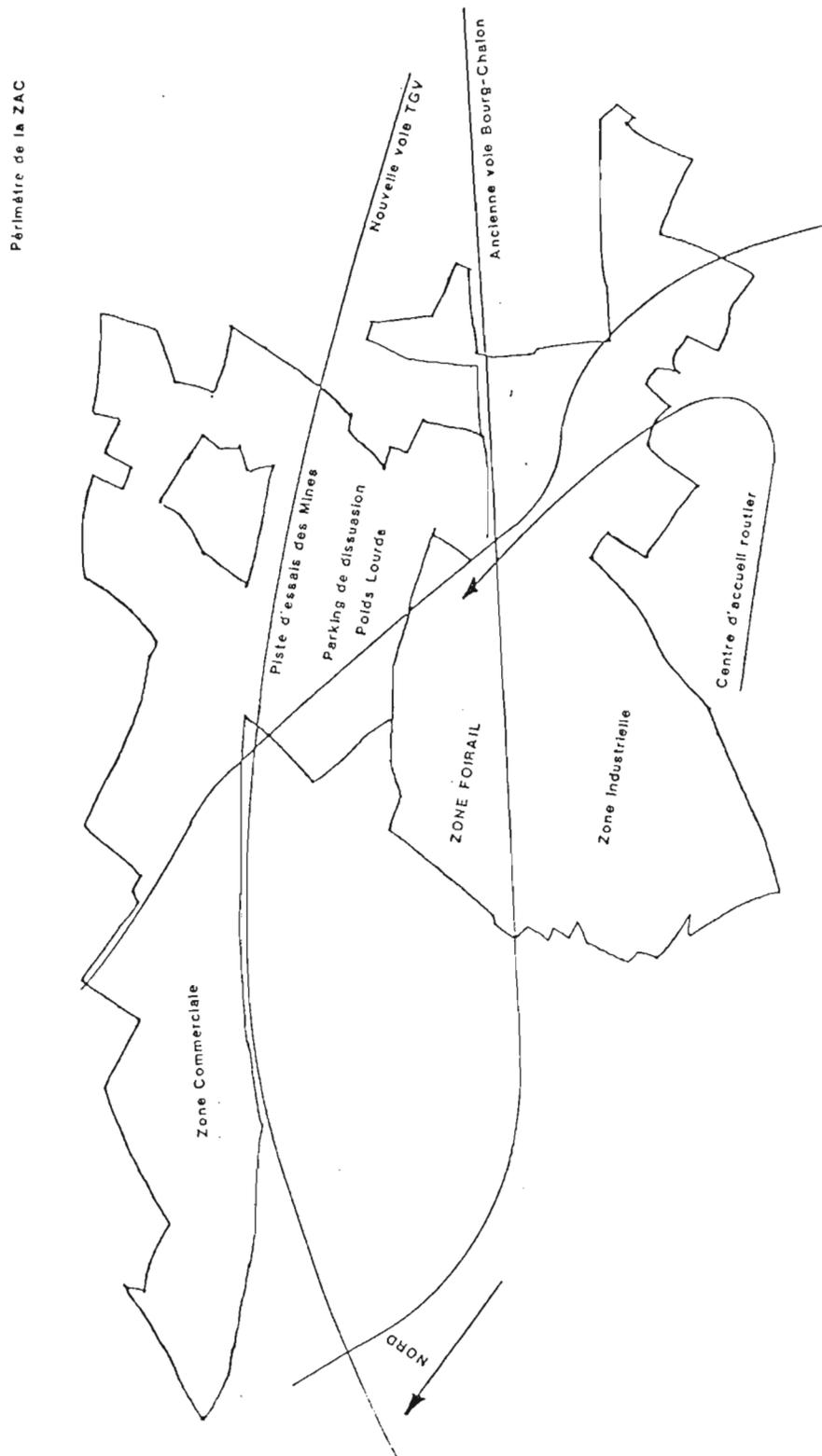
L'accès à la zone se fera par une nouvelle voie : la rocade ouest. Un premier critère d'affectation est constitué par le coût du terrain.

On distingue une première zone, au nord de la nouvelle voie S.N.C.F., à forte valorisation du m² (hotellerie, commerces, habitat).

Au sud de la voie ferrée, la deuxième zone sera réservée aux activités industrielles et artisanales, au futur marché aux bestiaux et au centre routier.

A l'intérieur de ces deux grandes zones, l'implantation des différents projets est liée aux conditions spécifiques d'accès et de branchements et à la nature des terrains :

Figure 16 - SCHEMA SIMPLIFIE DE LA REPARTITION SPATIALE
DES DIFFERENTS PROJETS COMPOSANT LA Z.A.C.



- Le marché aux bestiaux, sur 80 000 m² de réserve foncière, doit être situé près de l'ancienne voie ferrée BOURG - CHALON qui sera remis en état et permettra l'expédition des animaux vivants par la S.N.C.F.

- La zone industrielle et artisanale devra également avoir un branchement ferré.

Ces deux projets seront donc implantés de part et d'autre de l'ancienne voie CHALON - BOURG : le marché aux bestiaux à l'est, la zone industrielle à l'ouest.

Il a même été envisagé un temps de transférer la gare de marchandises de BOURG sur la Z.A.C., mais en définitive ce projet n'a pas été retenu.

Par ailleurs, les projets de parking normal et de dissuasion sont conditionnés par la proximité de la rocade.

Le centre de services, rassemblant l'ensemble des services communs de la zone (accueil, commerces, restauration, divers services) se situera au centre de la zone sud près de la rocade.

CONDITIONS D'ACCES AU FUTUR MARCHÉ AUX BESTIAUX

Le futur marché bénéficiera de la proximité :

- de la voie ferrée CHALON - BOURG ;
- de la rocade ouest sur laquelle il lui faudra se brancher par une quadruple voie (2 voies d'entrée et 2 voies de sorties) ;
- du parking normal et de dissuasion qui permettra de ne pas surdimensionner les parkings propres au marché, notamment le parking Tourisme.

5.2 ETUDE DE LA CONCEPTION DU NOUVEAU MARCHÉ

52.1 Dimensionnement du futur marché pour une première tranche d'aménagement

521.1 La Halle

La surface nécessaire à l'accueil de chaque catégorie d'animaux comprend à la fois la surface exigée pour la présentation des animaux, les allées de circulation entre barres et parcs, les emplacements réservés au débarquement et à l'embarquement des bestiaux.

Pour accueillir 3080 équivalents gros bovins le mercredi, il faut prévoir :

2 000 gros bovins	x	4,8 m ²	=	9 600 m ²
(120 chevaux	x	4,8 m ²	=	570 m ²)
500 broutards	x	2,8 m ²	=	1 400 m ²
1 500 veaux	x	1 m ²	=	1 500 m ²
500 ovins-caprins	x	0,5 m ²	=	250 m ²
1 000 porcelets	x	0,5 m ²	=	500 m ²
				13 250 m ²

L'étude des fréquentations des marchés de ces dernières années montre que la foire traditionnelle aux chevaux du mois de septembre coïncide avec un apport de bovins adultes qui ne rend pas nécessaire un emplacement spécifique pour chevaux.

On peut donc estimer qu'il n'est pas nécessaire de prévoir 120 places supplémentaires, ce qui permet d'économiser 600 m² de couverture.

SURFACE TOTALE DE LA HALLE A PREVOIR = 13 300 m²

521.2 Le bâtiment administratif

Le bâtiment administratif doit être conçu comme tour de contrôle de l'activité dans la halle.

Il abritera le centre administratif du marché et les services offerts aux utilisateurs :

- bureaux bancaires ;
- bureaux de négociants et divers ;
- local sanitaire ;
- bar-restaurant.

On prévoiera un bâtiment de 300 m² au sol, sur deux niveaux.

521.3 Embranchement S.N.C.F

La réalisation de la liaison du Foirail avec le réseau marchandise - S.N.C.F. exige un quai de 150 m de long équipé pour la contention des animaux ainsi que deux longueurs de voie ferrée, disposées parallèlement.

* Ces chiffres sont en cohérence avec les réalisations de SANCOINS et AGEN qui accueillent de gros bovins à raison de 4,8 m² par tête.

521.4 Aires de parking et de circulation

La circulation des véhicules industriels (de 15 m de longueur maximum), les manoeuvres de mise à quai et le stationnement exigent une aire de 30 m de large tout autour de la halle à bestiaux.

En outre, il est nécessaire de prévoir des aires suffisantes pour le stationnement hors zone de circulation du Foirail des véhicules industriels et de tourisme.

Voici quelques relevés d'affluence de véhicules industriels opérés par la Régie Municipale de BOURG EN BRESSE :

Date	Véhicules de moins de 3,5 T	Véhicules de plus de 3,5 T	Estimation resquille (1/3) *	Total
17.02.1982	90	80	56	226
03.03.1982	100	120	73	293
07.04.1982	140	130	89	359
21.04.1982	100	125	74	299
01.09.1982	95	90	61	246
15.09.1982	70	90	53	212

Il paraît raisonnable de prévoir un parking pour véhicules industriels d'une capacité de 400 unités.

Il est actuellement impossible d'estimer le nombre de véhicules de tourisme stationnant à proximité du champ de foire, pour l'activité du marché en vif.

Compte tenu de la proximité des autres parkings hors marché, on se contentera de prévoir un parking tourisme de 200 places.**

Les aires de circulation et de parking représenteraient donc :

* Les services de REGIE estiment à un tiers du total les véhicules qui ne payent pas de droit d'entrée.

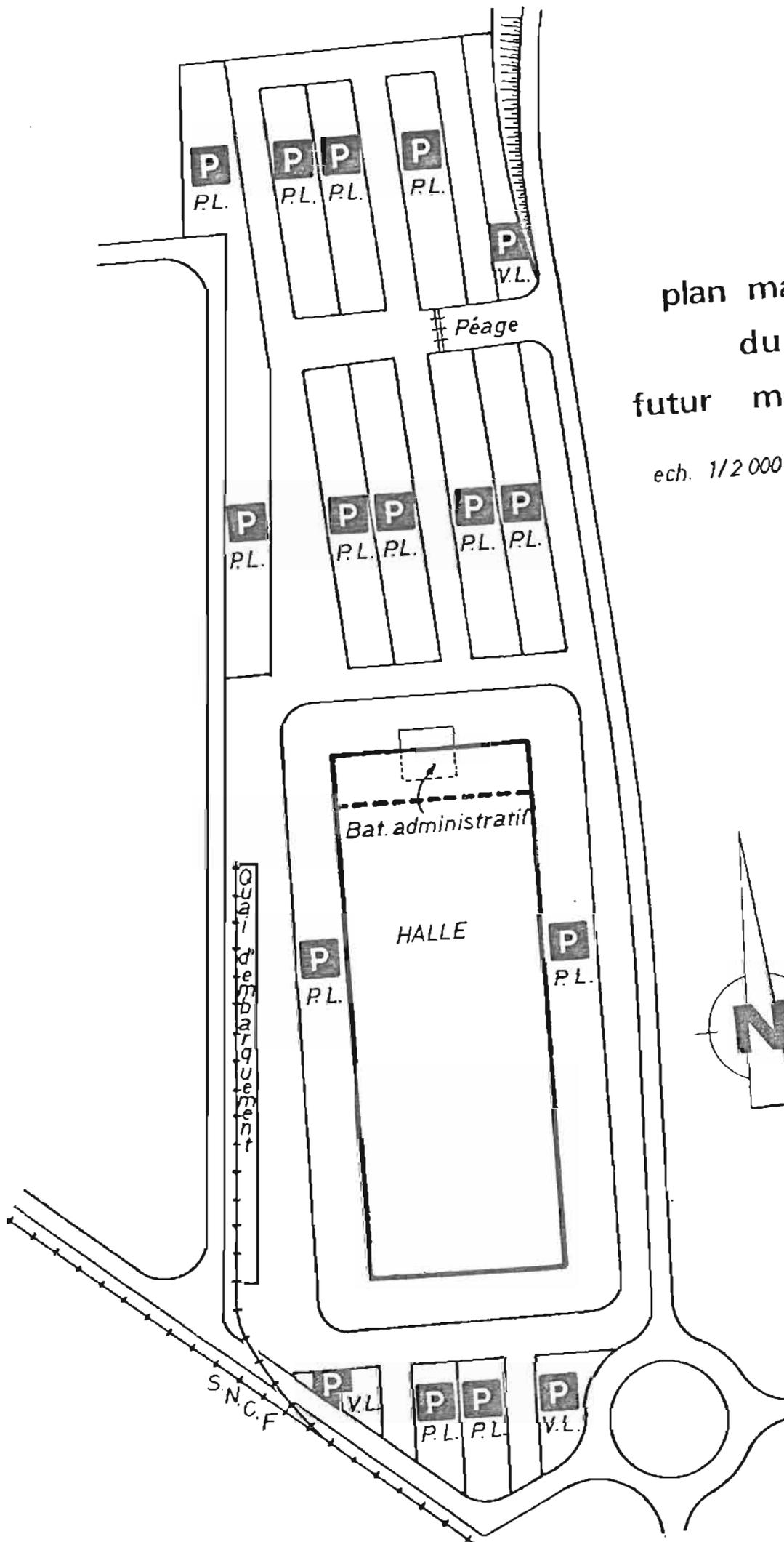
** Le marché de SANCOINS voit une affluence de véhicules de tourisme égale au 3/4 de l'affluence de véhicules industriels.

Circulation véhicules industriels	=	2	x	30	x	100	=	12 000 m ²
Parking véhicules industriels	=	3	x	15	x	400	=	18 000 m ²
Parking véhicules tourisme	=	2,5	x	3	x	200	=	1 500 m ²
Aire d'embarquement SNCF (accès au quai)	=	30	x	150 m	=		=	450 m ²
								31 950 m ²

Le total d'aires de circulation et de parkings nécessaires est donc de :

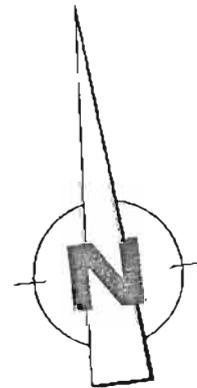
$$31\,950\text{ m}^2 \times 1,8 \text{ (pour les voies d'accès)} = 57\,510\text{ m}^2$$

Parking et circulation = 5,7 ha



plan masse
du
futur marche

ech. 1/2 000



52.3 Aspects fonctionnels et organisationnels

523.1 Rappel des normes d'équipements stipulés par circulaire du 30.12.81

Tous les équipements et services stipulés par la circulaire DIAME-SAREQ du 30.12.1981 seront disponibles sur le futur marché, notamment (annexe 1) :

- les équipements de clôture, de sécurité et de contrôle à l'entrée et à la sortie ;
- une station de lavage et de désinfection ;
- des équipements spécifiques de gardiennage et de fourrière ;
- un réseau d'assainissement pour la collecte des lisiers, des eaux usées et de pluie ;
- une fumière
- une station de prétraitement.

523.2 Autres recommandations

Pour ce qui concerne le choix des matériaux et des techniques de construction, comme de l'équipement du marché proprement dit, on cherchera à optimiser les rapports coûts-durabilité-fonctionnalité

La charpente

Le choix s'effectuera entre plusieurs techniques possibles :

- lamellé collé (MOULINS, AGEN) ;
- profilé reconstitué (SANCOINS) ;
- métallique classique ;
- câble.

Le revêtement du sol

La dalle de béton semble être le matériau à la fois le plus facile à entretenir et le moins coûteux.

La serrurerie

Elle est constituée de parcs de contention, de barres d'attaches, de cases-palettes et de sas d'embarquement ou de débarquement.

- Pour les gros bovins :
 - Parcs de transit = 80 unités de 30 m²
 - Barres d'attaches = 1 590 ml

- Pour les veaux : - le mercredi -

Parcs de transit = 1 unité de 30 m²
Barres d'attaches = 30 ml

- le mardi -

Pour transformer certaines barres d'attaches de gros bovins en parcs de présentation pour broutards, il serait nécessaire de prévoir des barrières amovibles pour le mardi.

Les veaux seront présentés sur les barres de gros bovins.

- Pour les ovins et les caprins

Cases - palettes = 15 unités de 1,2 m²
Parcs de stockage = 2 de 35 m²
Parcs d'exposition = 6 unités de 25 m²

L'ensemble de ces équipements doit permettre une manutention fonctionnelle et rapide : barrières mobiles constituant les couloirs de forçage, sas de débarquement - embarquement manoeuvrable par un seul homme.

Le galvanisé semble être le matériau à choisir de préférence à une ferraille peinte, moins onéreuse mais moins résistante à l'oxydation.

523.3 Estimation des besoins en personnel

Pour le détail de l'estimation des besoins en personnel on se reportera à l'estimation des coûts de fonctionnement § 6.2

523.4 Règlement intérieur type

Nous fournissons en annexe 4 un modèle de règlement intérieur type tel que proposé par l'Interprofession INTERBEV

(1) Op cit. in Bibliographie

6. EVALUATION FINANCIERE
ET ELEMENTS DE FACTIBILITE

6.1 ESTIMATION DE L'INVESTISSEMENT

DESIGNATION	P.U	TOTAL EN K.F
<u>FONCIER VIABILISE</u> : 80 000 m ²	75	6 000
<u>AIRES PARKING ET CIRCULATION</u>		
aire de circulation, accès, embarquement 37 000 m ²	160	
parking véhicule P.L 18 000 m ²	80	
parking véhicule V.L 1 500 m ²	80	7 480
<u>56 500 m²</u>		
<u>HALLE</u> : (70 m x 190 m = 13 300 m ²)		
plate-forme	20	266
dallage 12 cm	95	1 264
charpente	400	5 320
couverture bac acier	70	931
bardage simple : 1 125 m ²	78	88
serrurerie galva. 120 000 kg	11	1 320
		<u>9 189</u> arrondis à 9 200
<u>BATIMENT ADMINISTRATIF</u> :		
600 m ² (300 m ² sur deux niveaux)	3 500	2 100

DESIGNATION	P.U	TOTAL EN K.F
<u>PEAGE ENTREE</u> :		
2 postes	25 000	50
<u>CLOTURE</u> :		
1 000 ml	100	120
<u>TAMISAGE</u> :		
1 000 m3/h		100
<u>BRANCHEMENT FERROVIAIRE</u> :		
voie ferrée 350 ml	1 000	350
quai 150 ml	1 000	150
serrurerie		25
		<u>525</u>
<u>DIVERS</u>		
Local concierge-gardien		300
station de lavage et désinfection		40
locaux gardiennage et fourrière		60
fourrière		20
		<u>420</u>
TOTAL TRAVAUX		20 000(*) =====
<u>DIVERS ET IMPREVUS</u> : frais d'étude conduite d'opération, conception, prévision pour révision des prix, fonds de roulement, etc...	2 000	
TOTAL GENERAL HORS TAXES ARRONDI A		<u>28 000</u> =====
(*) non compris la viabilisation du foncier		

6.2 ESTIMATION DES COÛTS DE FONCTIONNEMENT ANNUELS

Les coûts de fonctionnement sont estimés en francs 83.

62.1 Personnel de nettoyage

3 personnes à temps plein seront employées pour le nettoyage du marché :

- le mardi après-midi : nettoyage de l'aire des veaux et préparation du marché du mercredi ;

- le mercredi après-midi, le jeudi, le vendredi, et le lundi seront consacrés au nettoyage complet de l'équipement.

Le marché pourra offrir un logement à l'un d'entre eux faisant ainsi office de concierge.

<u>Coûts</u> :	1 chef d'équipe - concierge logé =	
	5 000 x 1,65 (1) x 12 =	99 000 F
	2 manoeuvres =	
	2 x 4 000 x 1,65 x 12 =	158 000 F
	+ divers avantages	3 600 F
		<hr/>
		260 000 F
		=====

62.2 Personnel de perception de droits d'entrée

	2 caissiers contrôleurs =	
	2 x 7 heures x 60 F/heure x 104 jours =	87 360 F
	arrondi à	88 000 F

62.3 Personnel de pesage et de contrôle : travailleurs horaires

(1) 1,65 coefficient de charges sociales "patronales"

le mercredi : 6 x 7 heures x 50 x 52 arrondi à 110 000

62.4 Achat - Amortissement matériel

1 tracteur	80 000 F amortissement 5 ans	16 000
1 surpresseuse	50 000 F amortissement 5 ans	10 000
Divers petits matériels		4 000
		<u>30 000</u>
		=====

62.5 Utilités et maintenance

Eau :	200 m3 par semaine 200 x 1 F/m3 (sous l'hypothèse d'une eau industrielle à environ 1 F le m3)	10 400
Chauffage bâtiment administratif (2 jours/semaine)		12 000
Electricité :	700 F/semaine	8 400
Carburants		8 000
Produits entretien - désinfecteur		10 000
		<u>48 800</u>
	arrondi à	50 000
		=====

62.4 Travaux, Fournisseurs et services extérieurs

PTT - Comptabilité	50 000
Assurances	20 000
	<hr/>
	70 000
	=====

COUT TOTAL DE FONCTIONNEMENT ESTIME A

608 000

6.3 SCHEMA DE FINANCEMENT

Pour un investissement de 28 000 000 F, le schéma de financement proposé est le suivant :

<u>Subventions</u>	48 % du total	Montant en KF
Ministère de l'Agriculture	20 (sur 25 MF)	5 000
Etablissement Public Régional	10 (sur 28 MF)	2 800
Conseil Général	10	2 800
Collectivités locales	10	2 800
		<hr/>
	TOTAL DES SUBVENTIONS	113 400

Autofinancement 52 % du total

Apport en fonds propres (capital de la SEM)	500
Prêt bonifié du Crédit Agricole à 11,75 % sur 15 ans	14 100
	<hr/>
	14 600

Calcul de l'annuité de remboursement

$$a = \frac{i I}{1 - (1 - i)^{-n}} = 2 042,65 \text{ F arrondi à}$$

2 043

100 000 gros bovins, broutards, chevaux,
80 000 veaux,
6 000 ovins et caprins,
15 000 porcelets,
1 500 chevaux.

L'horizon de réalisation de ces objectifs sont 5 ans.

La première année d'ouverture du marché (1984), les objectifs de fréquentation seront de :

40 000 gros bovins
50 000 veaux
3 000 ovins et caprins
10 000 porcelets
1 000 chevaux

A partir de ces objectifs, on peut dresser un tableau prévisionnel d'apport d'animaux et de recettes prévisionnelles conséquentes.
(tableau 18 ci-après des apports et recettes prévisionnelles)

Tableau 18 - TABLEAU DES APPORTS ET RECETTES PREVISIONNELLES

Année	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994 et suivantes
<u>APPORTS</u> (en nb de têtes)											
-Gros bovins et broucards	40 000	52 000	64 000	76 000	88 000	100 000					100 000
-Veaux	50 000	56 000	62 000	68 000	74 000	80 000					80 000
-Ovins-caprins	3 000	3 600	4 200	4 800	5 400	6 000					6 000
-Porcelets	10 000	11 000	12 000	13 000	14 000	15 000					15 000
-Cheveaux	1 000	1 200	1 200	1 300	1 400	1 500					1 500
<u>RECETTES</u> (en 103 F 1983)											
-Recettes fixes (locations)	590	590	590	590	590	590					590
-Droits d'entrée bétail	1 270	1 567	1 863	2 160	2 456	2 753					2 753
dont .Gros bovins-broucards	800	1 040	1 280	1 520	1 760	2 000					2 000
.Veaux	400	448	496	544	592	640					640
.Ovins-caprins	15	18	21	24	27	30					30
.Porcelets	35	39	42	46	49	53					53
.Cheveaux	20	22	24	26	28	30					30
-Droits d'entrée véhicule	96	106	126	136	146	160					160
<u>TOTAL RECETTES</u>	1 956	2 263	2 579	2 886	3 192	3 503					3 503
(en 103 F 1983)	1 649	1 908	2 175	2 433	2 691	2 954					2 954

6.6 BUDGET PREVISIONNEL JUSQU'A L'HORIZON 1999

Tableau 19

Année	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
DEPENSES (coûts de fonction- nement)	-	608	608	608	608	608	608	608	608	608	608	608	608	608	608	608	608
RECETTES	-	1 649	1 908	2 175	2 433	2 691	2 954	2 954	2 954	2 954	2 954	2 954	2 954	2 954	2 954	2 954	2 954
CASH FLOW*	-	1 541	1 300	1 567	1 825	2 083	2 346	2 346	2 346	2 346	2 346	2 346	2 346	2 346	2 346	2 346	2 346
affecté à :																	
- rembourse- -emprunt	-	-	2 063	2 063	2 063	2 063	2 063	2 063	2 063	2 063	2 063	2 063	2 063	2 063	2 063	2 063	2 063
- investiss. capital et renouvel. équipements	-	-	-	-	-	164	447	447	447	447	447	447	447	447	447	447	447
- réserves	1 541	798	322	104	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(u : 10⁷ F 1983)

* (1) S'agit ici du cash flow comptable ou disponible (cash flow off)

6.7 RATIOS DE RENTABILITE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

A partir du budget prévisionnel comptable (tableau 19), on peut déterminer les premiers ratios de rentabilité financière suivants :

$$\frac{\text{Cash flow comptable moyen}}{\text{Investissement total}} = \frac{2\,133}{28\,000} = 7,6 \%$$

Ce premier ratio constitue un ratio de rentabilité économique au niveau de la collectivité nationale.

$$\frac{\text{Cash flow moyen}}{\text{Investissement non subventionné}} = \frac{2\,133}{14\,600} = 14,6 \%$$

Ratio de rentabilité financière au niveau du projet du marché.

Le tableau 19 permet de calculer également le temps retour (pay out time), le temps de récupération de l'investissement, et le taux moyen d'amortissement.

Au niveau du projet du marché (investissement = 14 600 KF)

- temps de retour = nombre d'années nécessaires au recouvrement total de l'investissement par le cumul du cash flow.

$$\sum_n^{n1} \text{cash flow comptable} = I = 14\,600 \text{ KF}$$

$$n = 8 \text{ ans}$$

- temps de récupération de l'investissement = nombre d'années nécessaires à l'amortissement total de l'investissement :

$$\sum_1^n \text{cash flow financier} = I = 14\,600 \text{ KF}$$

$$n' = 31 \text{ ans}$$

- taux d'amortissement linéaire de l'investissement = Ae

$$Ae = \frac{1}{n'} = \frac{1}{31} = 3,2 \%$$

Au niveau de la collectivité nationale (investissement = 28 000 KF)

- temps de retour :

$$\sum_n^{n1} \text{cash flow comptables} = I = 28\ 000 \text{ KF}$$

$$n = 14 \text{ ans}$$

- temps de récupération de l'investissement :

$$\sum_1^n \text{cash flow financiers} = I = 28\ 000 \text{ KF}$$

$$n = 62 \text{ ans}$$

- taux d'amortissement linéaire de l'investissement :

$$Ae = \frac{1}{n'} = \frac{1}{62} = 1,6 \%$$

Taux de rentabilité interne au projet

Le tableau 20 ci-après fournit le calcul du cash flow sur 20 ans en analyse économique.

Le taux de rentabilité interne se définit comme le taux d'actualisation fictif qui annule la somme des cash flow actualisés sur ce taux

(t = taux de rentabilité interne est tel que la somme :

$$\sum_{i=0}^n C_i (1+t)^i = 0 ; \text{ avec } C_i \text{ cash flow de l'année } i \text{ et } n$$

nombre d'années sur lequel l'analyse est effectuée).

Dans le tableau 20, on a admis au titre des dépenses de maintenance de l'investissement et de renouvellement de certaines équipements sur 20 ans, les hypothèses suivantes :

- entretien des aires de parking : un surfaçage et un compactage tous les 10 ans ;
- clôture extérieure : renouvellement tous les 10 ans ;
- peinture de la charpente : tous les 10 ans ;
- serrurerie : renouvelée sur 10 ans à partir de la 10^{ème} année.

Tableau 20

CASH FLOW ECONOMIQUE POUR LA COLLECTIVITE NATIONALE

SUR 20 ANS

ANNEES	RECETTES (1) D'EXPLOITATION	DEPENSES CAPITAL + MAINTENANCE	DEPENSES FONCTIONNEMENT	TOTAL COUTS	CASH FLOW
1983	-	28 000	-	28 000	-28 000
1984	1 956		513	513	+ 1 443
1985	2 263		513	513	+ 1 750
1986	2 579		513	513	2 066
1987	2 886		513	513	2 373
1988	3 192		513	513	2 679
1989	3 503		513	513	2 990
1990	3 503		513	513	2 990
1991	3 503		513	513	2 990
1992	3 503	493	513	1 006	2 497
1993	3 503	13	513	526	2 977
1994	3 503	13	513	526	2 977
1995	3 503	13	513	526	2 977
1996	3 503	13	513	526	2 977
1997	3 503	13	513	526	2 977
1998	3 503	13	513	526	2 977
1999	3 503	13	513	526	2 977
2000	3 503	13	513	526	2 977
2001	3 503	13	513	526	2 977
2002	3 503	493	513	1 006	2 497

(1) T.T.C

Dans le tableau 20, on se place au niveau économique de la collectivité nationale.

La somme des avantages retirés par la collectivité nationale (du point de vue économique) est la somme des recettes d'exploitation T.T.C.

La somme des coûts est égale au montant de l'investissement hors taxes, augmenté des coûts de maintenance et des coûts de fonctionnement hors taxes, et, hors charges sociales en ce qui concerne les coûts de personnel

De ce point de vue, le taux de rentabilité économique interne du projet est de 6,3 %
--

6.8 LA MAITRISE DE L'OUVRAGE : PARTICIPATION DES DIFFERENTS AGENTS
ECONOMIQUE ET STRUCTURE GESTIONNAIRE

La forme juridique qui se prête la mieux à la prise en charge et à la gestion d'un tel projet est la Société d'Economie Mixte (S.E.M) ; c'est le statut qui a été d'ores et déjà prévu pour la future structure gestionnaire.

Nous fournissons en annexes différents documents sur les S.E.M, à savoir :

- la circulaire du 17 août 1964 relative aux règles applicables à la création, au fonctionnement et au contrôle des sociétés d'économie mixte (annexe 5) ;
- le décret n° 69.295 du 24 mars 1969 portant approbation des statuts types de certaines sociétés anonymes d'économie mixte constituées avec la participation des collectivités locales (annexe 6) ;
- un exemple de statuts d'une société d'économie mixte gestionnaire d'un service public (annexe 7).

Deux degrés de participation sont à envisager pour les différents agents économiques concernés :

- une participation principale majoritaire, concernant les collectivités et les agents devant être obligatoirement présents dans la S.E.M. ;
- une participation secondaire minoritaire, plus symbolique financièrement, mais toute aussi importante sur le plan stratégique de développement du futur marché ; le principe étant l'ouverture à un maximum d'agents de la filière viande présents sur la place de BOURG et dans la zone d'influence du marché.

Nous fournissons ci-après la liste des participants souhaités et possibles à la S.E.M. gestionnaire du futur marché :

Participants principaux souhaités

- Syndicat intercommunal de ST DENIS - BOURG - VIRIAT ;
- Conseil Général de l'AIN ;
- Syndicat des négociants en bestiaux de l'Ain ;
- Chambre de Commerce et d'Industrie de BOURG EN BRESSE ;
- Chambre d'Agriculture de l'AIN.

Participants secondaires souhaités

- Syndicats des négociants en bestiaux des départements de la zone d'influence ;
- U.D.C.A. section bovine ;
- Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de l'AIN (F.D.S.E.A. Sections bovine et porcine) ;
- Groupements de producteurs de porcs de l'AIN ;
- les 2 caisses régionales de Crédit Agricole (Crédit Agricole et Crédit Agricole du Sud Est) ;
- les abatteurs - transporteurs autres que l'U.D.C.A., notamment les entreprises MOREY, CAREL, FARGEAS, COUTURIER ;
- le Syndicat des Bouchers de l'AIN ;
- des importateurs italiens éventuels tels que la maison MOTTA, par exemple.

Compte tenu de l'objet de la future S.E.M., le capital social devra être au minimum à hauteur de .500 000 F. Les instances représentatives de collectivités locales devront y détenir la majorité absolue.

La S.E.M. sera créée le plus tôt possible ; ses premières tâches seront la maîtrise d'oeuvre et la coordination des études d'exécution et des travaux.

Un comité d'animation -qui pourrait être le comité de suivi de la présente étude- assurera préalablement l'animation, le montage et la constitution de la S.E.M. Cette tâche d'animation des différents acteurs sera de toute première importance.